

---

**De:** Boucher, Julie  
**Envoyé:** 28 septembre 2022 18:44  
**À:** [REDACTED]  
**Cc:** \_Boîte\_accès, mce  
**Objet:** N/Réf. : 2223-048-049 - Vos demandes d'accès à l'information  
**Pièces jointes:** 048-049-documents.pdf; 048-049-article.pdf; AVIS DE RECOURS.pdf



Objet : Vos demandes en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1)

N/Réf. : 2223-048 et 2223-049

Monsieur,

Nous donnons suite à vos demandes d'accès du 7 septembre 2022, reçues à nos bureaux le 8 septembre 2022, dont le but est d'obtenir copie de la liste des contrats octroyés par le ministère du Conseil exécutif, pour la période du 1er janvier 2020 au 7 septembre 2022, de même que de la liste des contrats octroyés par le Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité, depuis sa création jusqu'au 7 septembre 2022, et ce, selon certains critères.

Nous vous transmettons copie d'un document faisant état des renseignements visés par vos demandes à l'égard des contrats de moins de 25 000 \$, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 7 septembre 2022.

Quant aux autres renseignements visés par vos demandes, nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article 13 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, qu'ils font l'objet d'une diffusion sur Internet et qu'ils sont disponibles aux adresses suivantes :

**Contrats de moins de 25 000 \$ (période antérieure au 1<sup>er</sup> avril 2022) :**

[https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique\\_v2/AffichageNotice.aspx?idn=5459](https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=5459)

<https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/l-etude-des-credits-budgetaires-des-ministeres-et-organismes-quebecois/501-conseil-executif-secretariats?ref=353>

**Contrats de plus de 25 000 \$ :**

[https://www.seao.ca/Recherche/rech\\_avancee.aspx](https://www.seao.ca/Recherche/rech_avancee.aspx)

Nous joignons également un tableau ainsi qu'un guide qui vous permettront de repérer les renseignements recherchés dans les documents diffusés.

Vous trouverez ci-joint copie de l'avis relatif au recours prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, de même que de l'article de cette loi mentionné à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Julie Boucher*

Responsable de l'accès à l'information

Ministère du Conseil exécutif

835, boulevard René-Lévesque Est, 2<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1A 1B4

Téléphone : 418 643-7355

Télécopieur : 418 646-0866

[mce.accesmce@mce.gouv.qc.ca](mailto:mce.accesmce@mce.gouv.qc.ca)

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

## Ministère du Conseil exécutif

Contrats de moins de 25 000 \$

1<sup>er</sup> avril 2022 au 7 septembre 2022

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT	SECTEUR	MODE D'OCTROI
Apple Canada inc.	Acheter des ordinateurs	17 596	Direction de l'informatique	contrat par appel d'offres sur invitation
Mon Octopus inc.	Renouveler l'abonnement annuel	12 096	Direction de l'informatique	contrat conclu de gré à gré
Stanex inc.	Fournir le service d'entretien UPS Eaton	11 145	Direction de l'informatique	contrat conclu de gré à gré
Groupe Marketing International inc.	Fournir des services auxiliaires pour répondre aux appels et aux courriels de citoyens	20 000	Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité	contrat conclu de gré à gré
SOGICA	Fournir les services auxiliaires d'impression et d'expédition de documents	22 000	Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité	contrat conclu de gré à gré
Christine Paré Communication inc.	Fournir les services professionnels afin de réaliser, sur demande, des travaux de révision linguistique et de rédaction de documents	15 000	Secrétariat à la communication gouvernementale	contrat conclu de gré à gré
Coop Edgar	Fournir les services professionnels afin de réaliser, sur demande, des travaux de traduction et de révision de documents	23 000	Secrétariat à la communication gouvernementale	contrat conclu de gré à gré
Copies de la Capitale inc.	Fournir des services d'impression de documents	15 958	Secrétariat à la communication gouvernementale	contrat conclu de gré à gré
Services Linguistiques Versacom inc.	Fournir les services professionnels afin de réaliser, sur demande, des travaux de traduction et de révision de documents	23 000	Secrétariat à la communication gouvernementale	contrat conclu de gré à gré
Traductions Waterhouse inc.	Fournir les services professionnels afin de réaliser, sur demande, des travaux de traduction et de révision de documents	23 000	Secrétariat à la communication gouvernementale	contrat conclu de gré à gré
Judith Morency Psychologue inc.	Fournir les services professionnels en psychologie pour la formation du personnel	23 500	Secrétariat aux affaires autochtones	contrat conclu de gré à gré
Paris, Ladouceur et associés inc.	Fournir les services professionnels d'évaluation foncière	9 500	Secrétariat aux affaires autochtones	contrat conclu de gré à gré
Gestion RH, Stella Riggi	Offrir des services conseil stratégiques en ressources humaines	24 615	Secrétariat aux emplois supérieurs	contrat conclu de gré à gré
Rinfret, Natalie	Fournir les services professionnels en ressources humaines	8 000	Secrétariat aux emplois supérieurs	contrat conclu de gré à gré
Qu'anglo Communications	Fournir les services professionnels pour la gestion de données	24 000	Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise	contrat conclu de gré à gré

## Ministère du Conseil exécutif

### Contrats de moins de 25 000 \$

1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022 – Renseignements disponibles aux études des crédits

#### Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif <sup>1</sup>

PÉRIODE DE REDDITION	LIEN VERS LE CAHIER	PAGE(S)
2019-2020	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244037">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244037</a>	32 à 42
2020-2021	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=261841">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=261841</a>	31 à 41
2021-2022	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275528">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275528</a>	30 à 39

#### Secrétariats de mission du ministère du Conseil exécutif <sup>2</sup>

##### Secrétariat du Québec aux relations canadiennes

PÉRIODE DE REDDITION	LIEN VERS LE CAHIER	PAGE(S)
2019-2020	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244031">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244031</a>	24 à 26
2020-2021	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=264044">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=264044</a>	14
2021-2022	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275098">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275098</a>	21-22

<sup>1</sup> [https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique\\_v2/AffichageNotice.aspx?idn=5459](https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=5459)

<sup>2</sup> <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/l-etude-des-credits-budgetaires-des-ministeres-et-organismes-quebecois/501-conseil-executif-secretariats?ref=353>

## Ministère du Conseil exécutif

### Contrats de moins de 25 000 \$

1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022 – Renseignements disponibles aux études des crédits

#### Secrétariat aux affaires autochtones

PÉRIODE DE REDDITION	LIEN VERS LE CAHIER	PAGE(S)
2019-2020	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244021">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244021</a>	37 à 40
2020-2021	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=264042">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=264042</a>	33-34
2021-2022	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275092">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275092</a>	30 à 32

#### Secrétariat à la jeunesse

PÉRIODE DE REDDITION	LIEN VERS LE CAHIER	PAGE(S)
2019-2020	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244068">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244068</a>	16
2020-2021	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=263761">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=263761</a>	15
2021-2022	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275105">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275105</a>	27

#### Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques/ Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité

PÉRIODE DE REDDITION	LIEN VERS LE CAHIER	PAGE(S)
2019-2020	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244043">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244043</a>	5
2020-2021	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=261842">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=261842</a>	6
2021-2022	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275716">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275716</a>	12

## Ministère du Conseil exécutif

### Contrats de moins de 25 000 \$

1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022 – Renseignements disponibles aux études des crédits

#### Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

PÉRIODE DE REDDITION	LIEN VERS LE CAHIER	PAGE(S)
2019-2020	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244045">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244045</a>	20
2020-2021	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=263760">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=263760</a>	21
2021-2022	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275086">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275086</a>	26

#### Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité

PÉRIODE DE REDDITION	LIEN VERS LE CAHIER	PAGE(S)
2019-2020	<i>Le secrétariat ayant été institué en décembre 2020, aucune donnée pour cette période</i>	
2020-2021	Aucun contrat	
2021-2022	<a href="https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275524">https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275524</a>	25

## Les contrats diffusés dans le Système électronique d'appels d'offres

Des avis sont créés dans le Système électronique d'appels d'offres (SEAO) pour les contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par le ministère du Conseil exécutif. Afin de repérer les contrats du Ministère aux dates ciblées :

1- Effectuer une recherche avancée : [https://www.seao.ca/Recherche/rech\\_avancee.aspx](https://www.seao.ca/Recherche/rech_avancee.aspx);

2- Utiliser les champs suivants :

**Recherche avancée**

Vous pourriez avoir accès à plusieurs autres critères de recherche en devenant un abonné

**Mots-clés**

**Types et statuts d'avis**

**Date et archives**

Rechercher dans les archives (avis fermés, annulés ou contrats conclus depuis plus d'un an)  
La recherche incluant les avis archivés peut être plus longue

Date Du (aaaa-mm-ii) Au (aaaa-mm-ii)

De conclusion du contrat

**Organismes publics (Donneurs d'ouvrage)**

Précisez seulement la catégorie des donneurs d'ouvrage

Catégorie : Tous les éléments de cette liste

Nom : Conseil exécutif

**Préciser des donneurs d'ouvrage**

**Résultats de recherche**

Sélectionner un ou des donneurs d'ouvrage pour effectuer une recherche d'avis.

<input type="checkbox"/> Donneur d'ouvrage	Catégorie de l'organisation
<input checked="" type="checkbox"/> Le Ministère du Conseil exécutif	Ministères et organismes

**Organismes publics sélectionnés**

Donneur d'ouvrage

Le Ministère du Conseil exécutif

**Rechercher**

3- Cliquer sur **Rechercher**

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la  
protection des renseignements personnels**  
(RLRQ, c. A-2.1)

**13.** Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

---

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

## Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

### Révision par la Commission d'accès à l'information

#### a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

<b>Québec</b>	525, boul. René-Levesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 418 529-3102
<b>Montréal</b>	500, boul. René Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 514 844-6170

#### b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).